Chargé(e) de mission paysage et urbanisme

Date de publication de l'offre
22/06 - 22/08/2025
Type d'emploi
CDI
Catégorie de métier
Paysage - urbanisme - architecture
Nom de l'organisme
Association Mission Patrimoine Mondial
Mission

PRINCIPALE MISSION :
Le/la chargé(e) de mission assurera la mise en oeuvre des actions du plan de gestion sur les volets paysage et urbanisme – dans leur dimension transversale et individuelle1.
OBJECTIFS DE LA MISSION :
- Contribuer à la préservation de la qualité paysagère, environnementale et urbanistique du bien en série et de sa VUE,
- Apporter un appui technique interne/externe par le conseil, l'accompagnement à la mise en oeuvre d'études, de projets ; assurer un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes gestionnaires du bien,
- Mobiliser, fédérer et animer les acteurs territoriaux autour d'une culture du paysage et de l'urbanisme rural ; sensibiliser les habitants, les professionnels et les élus à ces enjeux, dans un contexte de dérèglement climatique,
- Accroître la connaissance des paysages et anticiper leurs dynamiques d'évolution

PRINCIPALES TACHES :
Le travail du/de la chargé(e) de mission paysage et urbanisme se traduira notamment par les tâches suivantes :
• Suivi et élaboration des documents de gestion et de planification
Le/la chargé(e) de mission devra participer à la mise en place, au suivi et à l'animation des outils de protection et de gestion du bien sur les volets paysage et urbanisme. Il s'agit notamment des plans de paysage (du Projet Grand Site de Montségur et du Parc naturel Régional Corbières-Fenouillèdes), des cahiers de gestion des sites classés ou des sites patrimoniaux remarquables, des conventions multi-partites pour la gestion et l'animation des zones tampons…
• Lancement et suivi des études d'AIP et autres études structurantes
L'Aire d'Influence Paysagère constitue un espace de vigilance ou d'exclusion vis-à-vis des projets de grandes infrastructures ou autres aménagements potentiellement impactants. Le plan de gestion prévoit que soient précisés les enjeux liés à cette aire, à l'échelle des zones tampons et du cadre distant du bien, notamment vis-à-vis de chaque typologie d'infrastructures : éoliens, photovoltaïque au sol, carrières… En outre le/la chargé(e) de mission assurera le suivi de la mise en œuvre de certaines études structurantes portées par l'AMPM ou ses partenaires : étude biodiversité, étude filière pierre sèche…
• Retranscription dans les documents d'urbanisme
Non opposable aux tiers, l'application du plan de gestion repose notamment sur une bonne retranscription de ses orientations dans les documents d'urbanisme (annexe des périmètres des zones tampons, création d'OAP patrimoniales et/ou paysagères…). Le/la chargé(e) de mission devra assurer ce travail, auprès des collectivités dotées d'un document d'urbanisme, ou de celles qui sont en cours d'élaboration. Il devra en outre accompagner les communes qui ont, à leur plan d'action local, inscrit la réalisation d'un PLU (appui rédaction DCE, suivi d'étude…).
• Formulation d'avis circonstanciés
Le/la chargé(e) de mission sera amené(e) à formuler des avis consultatifs pour lesquels l'AMPM est sollicitée – dans le cadre d'aménagements, de projets EnR (permis de construire ou d'aménager) … Dans ce cadre, il/elle sera invité(e) à siéger au sein des pôles EnR des deux départements concernés par le projet d'inscription.
• Conseil auprès des communes gestionnaires
Le/la chargé(e) de mission assurera un rôle de conseil auprès des communes gestionnaires des

forteresses. A ce titre, il/elle effectuera une mission de veille et d'ingénierie afin de les accompagner dans la définition, le montage et le suivi de leur projet paysager ou urbain, en lien avec le plan de gestion (suivi d'études et de chantiers, mobilisation des partenaires, réalisation de fiches techniques…).

• Elaboration de cahiers de préconisations techniques
Le/la chargé(e) de mission, en collaboration avec l'équipe de l'AMPM ou avec l'appui de compétences externes, pourra être amené(e) à réaliser des cahiers de préconisations techniques et thématiques, chargés de garantir la préservation des paysages et de l'environnement des monuments, et afin d'orienter les porteurs de projets et services instructeurs : participation à la conception du référentiel commun d'intervention, charte signalétique, aménagements de bords de route…
• Constitution et animation de la commission paysages et environnement
La mise en oeuvre du plan de gestion s'appuie sur un système de gouvernance où interagissent des instances décisionnaires et des instances techniques. Parmi ces dernières, est prévue la création et l'animation d'une commission paysage et environnement chargée de participer à la mise en oeuvre des actions du plan de gestion sur ces volets, et rassemblant l'ensemble des partenaires concernés (DREAL, PNRCF, CAUE, ONF, SDIS, CEN…) Celle-ci a vocation à se réunir autant que de besoin, en fonction des sujets à traiter.
• En transversalité
Le/la chargé(e) de mission sera amené(e) à interagir et collaborer dans un contexte d'ingénierie territoriale renforcée, avec une série de partenaires institutionnels et techniques variés, dont particulièrement : CD 11, CAUE, et PNRCF… Il/elle effectuera un lien avec les agents de la collectivité départementale et extérieurs pour la prise en compte des aspects paysagers et de l'urbanisme dans les dossiers qu'ils conduisent (service des routes, service environnement, syndicats d'énergie…).
Il/elle participera activement à la vie de l'AMPM, aux différentes réunions techniques et instances décisionnaires de la structure (conseil d'administration, Assemblée Générale, comité de bien…), ainsi qu'aux événements organisés par l'AMPM (animations, conférences…)

Profil

PROFIL RECHERCHE :
CONDITIONS ET MOYENS D'EXERCICE
Autonome, le/la chargé(e) de mission paysage et urbanisme exercera son activité sous la direction de la chef de projet, en étroite collaboration avec les autres chargés de mission de l'AMPM.
L'emploi sera partagé entre les réunions, les rencontres des élus et partenaires, le recueil, l'analyse et la synthèse de données et plus ponctuellement le terrain.
La mission nécessite de la disponibilité du fait de travaux ou réunions de travail extérieurs, d'évènements ponctuels (en soirées et le weekend).
Le permis B est indispensable.

COMPETENCES REQUISES
- Bac +5 (ou équivalent) dans le domaine du paysage et/ou de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, ou expérience significative sur des postes similaires, auprès de structures, d'agences ou de bureaux d'études spécialisés.
Connaissances :
- Maîtrise des logiciels de bureautique courants (suite Adobe)
- Maîtrise des logiciels de cartographies (utilisation et alimentation de bases de données, SIG)
- Connaissances sur les aspects réglementaires et urbanistiques (documents de planification, contexte législatif des actions, codes de l'urbanisme, et de l'environnement)
Savoir-faire techniques et relationnels :
- Expériences dans le domaine du paysage et de l'aménagement du territoire (diagnostic, enjeux et orientations d'aménagement, conseil technique, montage de cahier des charges…)
- Synthèse, argumentation de recommandations et rédaction d'avis
- Capacité à travailler en équipe et en mode projet
- Animation de réseaux de partenaires et de groupes de travail techniques
- Accompagnement des collectivités
Qualités et aptitudes :
- Esprit d'initiative, curiosité, disponibilité, sens des responsabilités et de l'intérêt général,
- Sens de l'autonomie, de la rigueur, de l'organisation,
- Goût du contact, aisance relationnelle, adaptabilité aux situations
- Capacités d'observation et d'analyse objective
- Capacités d'écoute et de restitution (synthèse) des idées d'un groupe
- Aptitude à la rédaction et à la présentation orale
- Ténacité, capacités de médiation, de négociation, de communication
Les « plus » appréciés :
- Capacités d'illustration
- Expérience de travail auprès de collectivités en milieu rural et bonne connaissance de ce contexte
- Connaissance des questions énergie-climat
- Connaissance des règles de la commande publique et notions juridiques
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales

- Montage de dossier pour la recherche de financement

Coordonnées pour postuler

contact.ampm@aude.fr
04 68 11 64 90